



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 25 septembre 2019 à 19h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel	M. LANGENFELD Guy
M. CINO Frédéric	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu
M. PHILIPPE Lionel	M. LORENTZ Maurice	Mme ZYDEK Christine	Mme CEDAT-VERGNE N.
M. LA VAULLEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	Mme BRIER Marcelle	M. FERRERO Marc
M. GANDECKI Claude	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis
M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.
M. JURCZAK Serge	Mme KHAMASSI Kheira	M. LAVAUT José	M. LEBOURG Gérald
M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.	M. TOCZEK Jean-Paul	

Procurations :

M. THOUVENIN J.-Marie	a donné procuration à	M. ZENNER Bernard
M. KLOP Jean		M. GANDECKI Claude
M. LA VAULLEE J.-Pierre		Mme CEDAT-VERGNE N. (à partir du point 9)
M. LOUIS Jean-Charles		Mme RENAUX Patricia
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
M. PERLATI Daniel		M. SAPIN Bruno
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
Mme SASSELLA Sylvie		M. JURCZAK Serge
M. SZUREK Michel		M. HERGAT Michel

Absents excusés :

M. BAUR Denis	M. BROUILLET Laurent	M. GREINER Philippe
M. DI BARTOLOMEO R	Mme FRIIO Marie-Rose	M. CHRISTNACKER D.

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François	M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc	M. PERON Patrick
Mme FICARRA Béatrice	M. OCTAVE Henri	M. BOGUET Henri	M. DORVEAUX Lionel

La séance débute à 19h07.

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 32
Procurations : 8
Absents : 18

Arrivée de Mme KHAMASSI, de Mme BRIER, de M. LORENTZ et de M. LEBOURG au cours du point 3.

A partir du point 3 :

Membres en exercice : 58
Présents : 36
Procurations : 8
Absents : 14

Au cours du point 8, départ de M. LA VAULLEE (abstention).

A partir du point 9 :

Membres en exercice : 58
Présents : 35
Procurations : 9
Absents : 14

Pour le vote du point 12 :

Membres en exercice : 58
Présents : 34
Procurations : 8
Absents : 16

Les délégués de Cattenom ne participent pas au vote.

A partir du point 13 :

Membres en exercice : 58
Présents : 35
Procurations : 9
Absents : 14

La séance est levée à 20h05.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU
M. DEFAZIO Jérémy, chargé de communication et marketing du SMiTU

POINT 13 – DELIBERATION N° 2019/50 - DESIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS RELATIVES A LA REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L.330-1 et R.330-2 à R.330-4 ;

Vu l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la délibération n° 2017/39 en date du 21 juin 2017 désignant Madame RAGNI Sandrine, responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

Considérant que cet agent a fait valoir ses droits à la mobilité ;

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch est tenu de désigner une personne responsable de l'accès aux documents et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques. En cette qualité, elle sera chargée de :

- réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
- assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs ;
- établir un bilan annuel de ces demandes.

La désignation de cette personne sera portée à la connaissance du public et de la Commission d'accès aux documents administratifs dans les 15 jours. Elle fera l'objet d'une publication dans le registre des délibérations ainsi que sur le site internet.

Il est demandé au Comité Syndical de prendre acte de la désignation de Monsieur Jérémy DEFAZIO, chargé de la communication et du marketing du SMiTU, pour remplir ces fonctions.

Le Bureau Syndical en date du 11 septembre 2019 ainsi que la commission Finances – Personnel en date du 18 septembre 2019 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la désignation de Monsieur Jérémy DEFAZIO, chargé de la communication et du marketing du SMiTU, pour remplir ces fonctions.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 26 septembre 2019
Le Président

Roger SCHREIBER

